PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Les prévisions financières ont pour objet de fournir au Conseil des informations suffisantes sur la situation financière anticipée du Partenariat mondial pour faciliter la prise de décisions au sujet des allocations recommandées par le Comité des financements et performances au niveau des pays et des allocations indicatives pour les prochains cycles de financement.

2. DÉCISION REQUISE

2.1 Le GERF recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2015/12-XX—Approbation des allocations maximales par pays : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la liste des allocations maximales par pays (AMP) pour le premier cycle et le deuxième cycle de financement de 2017 ci-dessous. Les allocations destinées à ces pays demeureront valides jusqu'au dernier cycle de requêtes de 2018, sauf modification contraire par le Conseil, et seront assujetties aux critères du modèle de financement pour la période 2015-2018.

Liste des pays admissibles *Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars*	**Fixe (70 %)**	**Variable (30 %)**	**Allocation maximale par pays**	**Cycle de requête le plus proche**
Burkina Faso	23,7	10,1	33,8	C1 2017
Cambodge	14,4	6,2	20,6	C1 2017
Érythrée	12	5,2	17,2	C1 2017
Haïti	11,5	5	16,5	C1 2017
Madagascar	32,8	14	46,8	C1 2017
Mali	24,9	10,7	35,6	C1 2017
Sierra Leone	12	5,2	17,2	C1 2017

Togo	9,8	4,2	14	C1 2017
Gambie	3,5	1,5	5	C2 2017
Bénin	12	5,1	17,1	C2 2017
TOTAL	**156,6**	**67,2**	**223,8**	

Liste des petits États insulaires en développement et des États sans littoral en développement admissibles *(Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars)*	**Allocation maximale par pays**	**Cycle de requête le plus proche**
Sao Tomé-et-Principe	**1,0**	C1 2017

2. Demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2016 et, si possible, de soumettre au Conseil pour décision des recommandations sur des révisions à la hausse qui pourraient être apportées aux allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que sur les ressources disponibles pour la réserve générale.
3. Note qu'en raison des fluctuations préjudiciables des devises et de la révision à la baisse du montant de la contribution annoncée d'un bailleur de fonds, les ressources disponibles prévues ne permettent pas d'accorder des allocations à un certain nombre de pays admissibles au financement du GPE. Le Conseil invite par conséquent tous les partenaires à redoubler d'efforts afin de réunir des financements supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds du GPE et les bailleurs de fonds à verser les contributions annoncées en temps voulu.
4. Réitère l'importance de la décision du Conseil classée sous la cote BOD/2015/05/05 et demande à tous les partenaires de continuer à étudier l'ampleur des gains d'efficacité à réaliser tant dans le portefeuille existant que lors de l'examen de nouvelles requêtes de financement.

3. CONTEXTE

3.1 À partir du document classé sous la cote (GERF/2015/11 DOC 02), le Secrétariat a communiqué au GERF une version actualisée des prévisions relatives aux ressources disponibles du GPE. Le Secrétariat souligne que depuis la dernière réunion du Conseil en mai 2015 :

— **Les prévisions de ressources disponibles** ont continué de baisser. Les principales raisons de cette réduction sont, d'une part, l'annonce faite par un important bailleur qu'il ne serait pas en mesure de tenir l'engagement pris lors de la conférence de reconstitution des ressources de juin 2014, d'autre part le fait qu'un autre bailleur a annoncé qu'une augmentation de son engagement réalisée par le biais du versement d'une contribution supplémentaire à la fin de 2014 ne pouvait pas

être considérée comme une augmentation et que le versement supplémentaire devait être imputé à sa contribution annoncée en juin 2014.

— **Les fluctuations préjudiciables des taux de change** ont continué de peser sur les ressources disponibles, certes dans une moindre mesure qu'au cours de la période de juillet 2014 à mars 2015, le taux de change entre le dollar et l'euro étant resté relativement stable. Le dollar s'est malheureusement encore raffermi par rapport aux autres devises dans lesquelles les contributions des bailleurs au Fonds du GPE sont libellées, notamment les dollars australien et canadien, ainsi que la couronne norvégienne. Les mesures prises par le Conseil d'administration pour réévaluer les allocations maximales par pays sur la base de l'équivalent en dollars du montant de l'allocation en monnaie nationale calculé au moment de la reconstitution des ressources du GPE en juin 2014, en vue de préserver la valeur de l'allocation en monnaie nationale, ont créé une couverture naturelle du risque de change qui a limité l'impact négatif des fluctuations des devises, bien que cela se traduise par une dépréciation de l'allocation en dollars.

3.2 Le Secrétariat a noté aussi que les effets de l'évolution des changes et la réduction des contributions des bailleurs de fonds ont fait passer le montant des contributions annoncées pour la période de reconstitution en cours de 2,31 milliards de dollars (sur la base de la valeur des contributions annoncées initialement) à 1,86 milliard de dollars, soit une baisse de quelque 450 millions de dollars.

3.3 Comme cela a été demandé en mai 2015, le Secrétariat a continué d'étudier avec l'Administrateur fiduciaire les moyens de réduire l'exposition du GPE aux fluctuations préjudiciables des devises. La situation n'a cependant pas beaucoup évolué et restera probablement inchangée si les bailleurs de fonds du GPE et/ou la Banque mondiale ne modifient pas leur approche.

3.4 Le Secrétariat a recommandé qu'en se fondant sur les critères de hiérarchisation des priorités existants approuvés par le Conseil, aucune nouvelle AMP indicative ne soit annoncée à ce stade pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure éligibles restants (Cameroun, Mauritanie, Pakistan, République kirghize, Sénégal, Soudan et Yémen). Par ailleurs, étant donné que deux pays à faible revenu (Ouganda et Niger) bénéficient actuellement de financements qui ne devraient pas s'achever avant 2018 et sont même susceptibles d'être reconduits en cas de retards, le Secrétariat recommande de ne pas provisionner de nouvelles allocations pour ces deux pays à ce stade : il suggère plutôt au Conseil de réexaminer leur situation à l'approche des échéances ou si la disponibilité des ressources s'améliore. Cette approche permettrait d'annoncer des AMP au profit des pays à faible revenu restants qui devraient soumettre des requêtes de financements en 2017 sans qu'il soit besoin de hiérarchiser davantage les priorités.

3.5 Durant les délibérations, le GERF a souscrit à la démarche proposée par le Secrétariat et a noté particulièrement les points suivants :

— il convient de continuer d'examiner l'option de la détention de contributions en euros et de l'octroi de financements dans cette monnaie lors de la préparation du prochain cycle de reconstitution des ressources ;

— le Secrétariat doit veiller à ce que la communication avec les pays concernés par les mesures de hiérarchisation des priorités soit effectuée avec circonspection, y compris en soulignant leur importance pour le Partenariat ;

— il reste nécessaire de rechercher des gains d'efficience dans le portefeuille.

— le Secrétariat doit continuer à sensibiliser le Conseil au sujet de la situation financière. Certains membres du GERF observent que le Conseil ne semble pas percevoir l'urgence de la situation et qu'il est essentiel à ce stade de lui communiquer un message clair. Certains membres soulignent qu'il existe peut-être un décalage entre les aspirations du Conseil et la réalité financière et que cette question devrait être examinée dans le cadre du Plan stratégique.

3.6 Le Secrétariat souscrit à l'idée selon laquelle il est important que le Conseil prenne la mesure de la situation financière et souligne qu'un certain nombre de risques sérieux continuent de peser sur la position financière du GPE, que la marge de manœuvre est limitée quant à l'adoption de nouvelles mesures de hiérarchisation des priorités et qu'une dégradation supplémentaire pourrait résulter de l'application de certaines dispositions des Lignes directrices générales relatives aux financements (BOD/2013/05-07).

3.7 S'agissant des risques évoqués plus haut, le GERF en cite plusieurs : un nouveau raffermissement du dollar en 2016 ; l'incapacité à conclure de longues négociations entre la Banque mondiale et la Commission européenne sur un accord de contribution destiné à faciliter le versement des fonds de l'UE ; le risque que la crise persistante des réfugiés en Europe se traduise par des retards dans le versement des contributions des bailleurs au Fonds du GPE ou par la réduction de ces contributions; et, enfin, le risque que les bailleurs de fonds susceptibles de pouvoir accroître leurs financements en 2016 attendent de connaître l'issue des travaux de la Commission sur le financement au deuxième semestre 2016.

3.8 Le Secrétariat souscrit aux idées selon lesquelles il convient de communiquer avec circonspection avec les pays concernés, de continuer à étudier la possibilité d'utiliser des financements en euros lors des prochains cycles de financement et de rechercher des gains

d'efficacité tant dans le portefeuille existant que lors de l'examen de nouvelles requêtes de financement.

4. PERSONNE À CONTACTER : Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Padraig Power (ppower@globalpartnership.org).

5. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

GERF/2015/11 DOC 02